

FACULTÉ DE DROIT

Le Secrétaire de la Faculté de Droit, soussigné, certifie que MCOTSIANOS

Stefanos

né à Polygyros (Grèce)

le 1908

a été admis au grade de Docteur en Droit, à l'Université le 14 DECEMBRE 1948.

Paris, le 30 DECEMBRE 1948

Delmas

[Handwritten signature]



AVIS TRÈS IMPORTANT. - L'étudiant en possession de son diplôme n'a plus droit à un certificat, même dans le cas de perte de diplôme, lequel ne peut être remplacé que par un duplicata accordé à titre gracieux (Circulaire du 15 octobre 1885).

Si l'intéressé est appelé à justifier de son grade, il a la faculté d'établir la copie de son diplôme ou du présent certificat, et de faire légaliser cette copie par le Maire ou par le Commissaire de police de sa résidence.

En aucun cas, il n'est jamais délivré plus d'un seul certificat.



D. 31. - Paris, L. A. C. (12-1041) x 204